

Open du Bois-Gentil 2025

Règlement

1. Le Club d'Echecs Bois-Gentil (ECBG) organise en 2025 un tournoi Open, ouvert aux membres de la Fédération Suisse d'Echecs (FSE) et aux possesseurs d'un Numéro d'Identification (NIF) de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE). Le tournoi se dispute en 7 rondes selon le système suisse, variante hollandaise. Sa gestion est assurée par le logiciel « Swiss-Manager ».
 2. Les dates de rondes sont les vendredis 10, 17 et 24 janvier, 7, 14 et 21 février, 7 mars 2025. Le début des rondes est à 19h30.
 3. Le local de jeu est salle de la Palette, 11 Rue du Grand-Pré, 1202, Genève.
 4. La finance d'inscription est fixée à 50 CHF et la garantie forfait à 20 CHF. Pour les juniors inscrits à Bois-Gentil au 31.12.2024 finance d'inscription réduite de 25.- + garantie forfait 20.-
 5. Les règles de jeu et de tournoi sont celles de la FIDE.
 6. La Direction du Tournoi (DT) assure le respect des règles et l'organisation du tournoi.
 7. Le tournoi est annoncé à la Liste de Classement de la FSE et à celle de la FIDE.
 8. La fumée est interdite. La DT se réserve le droit de refuser la présence de toute personne dont le comportement pourrait nuire au déroulement de la compétition.
 9. La cadence pour chaque joueur est de 2 heures KO pour toute la partie.
 10. Le retard maximum sous Règle du Jeu FIDE 6.7.1 est de trente (30) minutes à partir de 19h30. Tout joueur n'étant pas présent à l'échiquier à 20h00 au plus tard, perd sa partie par forfait.
 11. Tout joueur peut renvoyer sa partie moyennant l'accord de son adversaire. Les parties renvoyées se jouent en principe les lundis suivants dans le local du Club de Cité Villars 58. Les parties de la dernière ronde ne peuvent pas être reportées, à moins d'être jouées avant le 7 mars 2025.
 12. La remise des prix et le tournoi blitz auront lieu le vendredi 14 mars 2025 : Apéro à 19h30, blitz à 20h00.
 13. En cas d'égalité de points dans le classement, les départages utilisés sont, dans l'ordre :
 - a. Buchholz total,
 - b. résultats des confrontations directes (si applicable) entre les joueurs à égalité de points,
 - c. nombre de victoires.

Si ces critères ne suffisent pas, les joueurs sont classés ex-æquo et les prix sont partagés.
 14. La planche des prix en CHF (non cumulables), est établie de manière suivante :
 - a. Classement général : 1er 25%, 2ème 15 %, 3ème 10 % des inscriptions encaissées ;
 - b. Classement à la surperformance (performance ELO moins ELO de départ) : 1er 10% des inscriptions encaissées ;
 - c. Meilleur junior (année 2005 ou plus jeune) : 50.-
 - d. Meilleur moins de 2000 ELO (max ELO FSE ou FIDE) : 10% des inscriptions encaissées.
 15. Les joueurs sans aucun classement ELO (FSE, FIDE etc.) ne peuvent pas prétendre au prix à la surperformance.
 16. Sur tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement la DT décidera au cas par cas.
 17. Tous les appareils a) téléphoniques ou b) de communication ou c) capables de produire ou transmettre le résultat d'une analyse échiquéenne, si apportés physiquement dans la salle de jeu doivent être totalement éteints et doivent rester déposés dans le sac ou la valise du propriétaire pendant toute la durée de la ronde. Tout bruit émis par un de ces appareils entraîne la perte de la partie pour son propriétaire. Cet article remplace le point 11.3.2.1 des Règles du Jeu FIDE.
 18. La participation au tournoi implique l'acceptation inconditionnée de ce règlement par tout joueur.
 19. Le joueur qui conteste une décision de la DT doit lui annoncer qu'il continue de jouer sous protêt. Le litige sera résolu par un Comité d'arbitrage, formé par 3 membres du Comité Directeur du Club ECBG. Tout recours additionnel devra être déposé auprès de la Fédération Genevoise d'Echecs.
- Direction du tournoi : Igor KUPALOV et Marc SCHAERER
- Arbitre principal : Giovanni FERRO-LUZZI